



**CCSEHDAA - Comité consultatif des services aux élèves ayant des besoins particuliers**

Troisième séance ordinaire du CCSEHDAA 2019-2020 de la CSDM

Jeudi 23 janvier 2020 de 18 h 30 à 21 h 30

Salle Stratégie 2, centre administratif de la CSDM

ADOPTÉ

<b>Présents</b>	Alberto, Delphine Bond, Catherine Bellenger-Heng Stéphanie (arrivée à 19h30) Bergeron, Sébastien Côté Geneviève (prise de notes) Coulibaly, Kiléka Delaroche, Dominique Denis, Amélie Doiron, Lucille	Groulx, Karine Laforest, Benoit Hamel, Virginie Laurencelle, Nathalie Léveillé, Claudine Plourde, Valérie Roby, Geneviève Sévigny, Martin
<b>Absents :</b>	Chatenoud, Céline (absence motivée) De Grandpré, Jean (absence non motivée) Etoundeng Fonga, Joelle (absence non motivée) Gagnier, Michèle (absence motivée)	Marchand, Karine (absence motivée) McNicoll, Pierre (absence motivée) Thibault, Nathalie (absence motivée)
<b>Observatrice</b>	Tamar-Anne Duverger	

N°	Point à l'ordre du jour	Règles d'assemblée	Document(s) déposé(s)	Décision, constat, suivis
1	<b>Mot de bienvenue et tour de table</b> Mme Alberto souhaite la bienvenue à tous, et souligne la présence des nouveaux membres du comité : Madame Karine Groulx (orthophoniste) et Monsieur Martin Sévigny (directeur d'école à De La Lancée) ainsi que Tamar-Anne Duverger parent d'élève HDAA, à titre d'observatrice.			

2	<b>Adoption de l'ordre du jour</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ajout du point 4 – Suivi des comités</li> <li>- Ajout du point 9 – Déménagement CSDM</li> </ul>	L'ordre du jour est adopté avec les modifications proposées. Proposé par Mme Coulibaly secondé par Mme Bond.	CCSEHDAA_OdJ_20200123	
3	<b>Adoption du procès-verbal du 14 novembre 2019</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Aucun suivi au procès-verbal.</li> </ul>	Le procès-verbal du 14 novembre 2019 est adopté avec les modifications proposées. Proposé par Mme Coulibaly et secondé par Mme Delaroche.	Projet de compte-rendu du 14 novembre 2019	
4	<b>Suivi des comités</b>  <b>4.1 Comité vigie sur les services de garde</b> Mme Plourde fait état de la dernière rencontre du comité de vigie sur les services de garde. Le comité a pour but de voir à la mise en œuvre de la politique des services en services de garde. Ils ont identifié 15 dimensions sur lesquelles ils aimeraient travailler. Ce travail sera effectué en sous-comités, inscrit dans un calendrier de travail.  Une deuxième journée pédagogique sans enfant a été discutée. Cette journée locale permet à tous les corps d'emploi d'être libérés en même temps, pour favoriser la concertation travail-école.  Un comité organisateur a également été créé pour souligner le 40 <sup>e</sup> anniversaire des services de garde en 2020-2021. Les Services à l'élève ont embauché une 2 <sup>e</sup> conseillère pédagogique en service de garde, Mme Fanny Roy, qui accompagnera M Dominic Denis dans différentes tâches dont l'organisation du 40 <sup>e</sup> anniversaire et du 2 <sup>e</sup> rassemblement des techniciens en services de garde et des éducatrices classe principale ainsi qu'aider à la rédaction des plateformes éducatives des écoles primaires avant un service de garde.  Lors du comité de vigie, M Dominic Denis a fait une présentation sur les difficultés rencontrées avec l'offre de service des EHDAA qui fréquentent les services de garde en fin de journée.			

	<p>Le document sur la vision des services de garde a été adopté. Il sera présenté dans les différentes instances de la CSDM (comité de parents, syndicats, etc.).</p> <p>Les représentants de l'APPA demandent d'avoir une représentation syndicale de leur syndicat au comité de vigie.</p> <p>Question d'un parent : Présentement il y a des élèves qui sont transportés dans les services de garde qui paient les frais de diner dans les écoles régulières. Une mesure a été adoptée au comité vigie des services de garde en 2016 concernant la gratuité des frais de dîner pour les EHDAA. Cette mesure devait être révisée en 2016-17 pour que les coûts soient uniformes. M. Laforest fera le suivi.</p> <p><b>4.2 Comité transport</b></p> <p>Mme Coulibaly nous dresse le portrait de la dernière rencontre du comité Transport.</p> <p>Discussion sur les changements d'horaires instaurés par le ministre.</p> <p>Places disponibles 2019-20 : Parmi les demandes, 640 d'entre elles ont été acceptées pour le transport scolaire.</p> <p>Mise en œuvre de l'électrification des autobus : 5 autobus électriques en fonction à la CSDM.</p> <p>M transport : Projet pour que chaque enfant rentrant dans un autobus ait une carte avec un code barre qui sera scannée par le chauffeur. Ce code-barres sera relié à un système de message aux parents pour les aviser du trajet de leur enfant. Ce système sera instauré dans toutes les écoles.</p> <p>L'information n'étant pas complète concernant le projet de code-barres, Mme Coulibaly précisera les informations lors de la prochaine rencontre.</p>			<p>M. Laforest fera un suivi sur la demande d'ajout d'un membre de l'APPA sur le comité vigie.</p> <p>M. Laforest vérifiera les frais de diner pour les EHDAA transporté dans un autre service de garde que son école initiale.</p> <p>Point au prochain ordre du jour sur le projet de code-barres.</p>
4	<p><b>Déclaration de la population 2019-2020</b></p> <p>On demande aux membres de prendre connaissance du document. Un point à l'ordre du jour vous sera mis à la prochaine séance.</p> <p>Mme Côté acheminera le document complet aux membres.</p>		Document déposé à la séance tenante	Envoyer la déclaration de la population en version PDF lorsqu'il sera prêt à être acheminé.
6	<p><b>Comité de réflexion sur la transition avec le Projet de Loi 40 : Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire</b></p> <p>Le comité de travail sur le PL40 qui devait être formé a été transformé en comité de suivi. Ce comité est mis sur pied pour aider les transformations qui seront engendrées par cette loi. Mme Coulibaly nous mentionne que le comité de parents a amorcé son travail. Ils sont présentement rendus à l'étude de l'article 2. Le travail est colossal et risque de prendre plus de temps que prévu.</p>		<p>10a Suspension des comités et formation des comités suivi PL40</p> <p>10c – Lettre 1 PL40 – CE de Père-Marquette</p>	Un courriel sera acheminé au président du CP pour connaître les informations sur ce comité, ainsi que le calendrier de rencontre.

	La date d'échéance pour former un comité de travail pour analyser les conséquences de l'adoption du projet de loi et de proposer des recommandations est le 18 février 2020 (Document 10a).		10c – Lettre2 PL40 – CE de Face	
7	<p><b>Régie interne du CCSEHDAA</b></p> <p>Proposition de créer un sous-comité pour travailler sur la mise à jour de la régie interne du CCSEHDAA. Ce comité pourrait se rencontrer à compter de 17h30 avant chaque rencontre. Les membres intéressés sont : Mme Alberto, Mme Laurencelle, Mme Plourde, Mme Delaroche, M Bergeron et Mme Léveillée.</p> <p>L'Alliance et l'APPA mentionnent qu'ils ont déposé un document de référence conjoint l'an dernier sur les pistes d'améliorations pour le fonctionnement du CCSEHDAA. Le document sera envoyé aux membres.</p> <p><b>7.1 Tableau des mandats</b>  Dépôt du tableau des mandats. Il y a une erreur dans le tableau, Mme Dupuis ne fait plus partie du CCSEHDAA. Mme Côté verra avec le secrétariat général à modifier le tableau. De plus, Mme Laurencelle a un mandat d'un an.</p> <p><b>7.2 Frais de garde</b>  Mme Coulibaly mentionne que selon la régie du CP, c'est un maximum de 15\$ par personne. Mme Alberto propose que les membres du sous-comité de la régie interne s'occupent de ce point pour proposer les recommandations au CCSEHDAA par la suite.</p>		2019-2020 – Tableau des mandats du CCSEHDAA	<p>Envoyer le document pistes d'améliorations pour le fonctionnement du CCSEHDAA proposées par l'APPM et l'APPA</p> <p>Envoyer les modifications du tableau des mandats au Secrétariat Général</p> <p>Demander au Secrétariat Général les tableaux avec les membres de chaque comité à jour.</p>
8	<p><b>Déménagement CSDM</b></p> <p>La première phase (organisation scolaire et services des ressources humaines) déménagera le 3 février 2020. Les Services à l'élève et les Services pédagogiques déménageront dans la 2<sup>e</sup> phase, soit le 6 avril prochain. Plusieurs améliorations seront faites pour l'accueil des parents/enfants, avec des salles avec des jeux et des modules.</p> <p>Il n'y aura plus de cafétéria, mais des micros-marchés seront disponibles pour les employés.</p> <p>Nous n'avons pas de renseignements concernant la location des salles. Cependant, nous avons accès à la salle Laure-Gaudreault jusqu'au mois de juin.</p>			

9	<p><b>Comité de travail sur la douance</b></p> <p>Ce comité de travail découle d'une résolution du conseil des commissaires pour consulter le comité sur les services à mettre en place pour les élèves ayant un diagnostic de douance. Les Services à l'élève ont été mandatés par la direction générale de concevoir une politique ou un cadre de référence sur la douance.</p> <p>Une première rencontre du comité entre les Services à l'élève et les Services pédagogiques aura lieu la semaine prochaine. Les enjeux autour de cette clientèle sont vécus dans plusieurs milieux. La CSDM a une responsabilité comme institution et mettra à contribution des cadres, des professionnels, et des représentants de certains milieux.</p> <p>Il pourrait y avoir deux places pour les parents à ce comité. Une idée est amenée d'aller chercher les parents ayant des enfants à double codification avec la douance.</p>			
9	<p><b>Formation : Institut TA</b></p> <p>Le 45e congrès international annuel de l'Institut des troubles d'apprentissage aura lieu à l'hôtel Westin à Montréal du 25 au 27 mars 2020. Il y aura une journée complète sur les troubles de l'apprentissage. Selon la régie interne du CCSEHDAA, un budget est alloué pour la formation ou le perfectionnement des membres.</p> <p>De plus, l'Institut offrira aux parents des ateliers sur l'autocontrôle et la régulation des émotions. L'intention de l'Institut, avoir un impact sur des groupes et non sur des individus 1 à 1. Il y aura donc un soutien au niveau systémique et clinique.</p>			<p>Envoyer les coordonnées de Marc Étienne Deslauriers à Mme Doiron.</p> <p>Envoyer les documents de Mme Doiron aux membres du comité.</p>
10	<p><b>Questions diverses</b></p> <p><u>Question en lien avec le comité Douance</u></p> <p>Rencontre structurelle, le contenu sera amené par les personnes qui seront sur le comité. Le comité sera offert aux acteurs travaillant de près avec la clientèle discutée. Lorsqu'il y a une problématique relevée, les professionnels vont chercher la cause. Des fois on doit demander aux professionnels centraux pour supporter le travail des professionnels dans les écoles. Par la suite, un plan d'intervention peut être élaboré avec des moyens concrets pour soutenir l'élève dans ses apprentissages.</p> <p>Le comité sera mis en place pour bâtir un cadre de référence autour des élèves doués. Il est important de différencier les termes et de mettre en place des interventions à préconiser. Le CCSEHDAA sera ensuite consulté pour donner son avis sur la proposition de cadre de référence.</p>			<p>Suivi entre le comité Douance et le CCSEHDAA. Point à l'ordre du jour à chaque rencontre.</p>

	<p><u>Diffusion du cadre de référence ?</u></p> <p>Il y a des mécanismes de consultations qui sont mis en place lors des élaborations des cadres de référence. M Laforest réitère que les parents et les intervenants travaillant avec la clientèle visée seront interpellés. Ce cadre de référence indiquera également la gradation des interventions selon le modèle RAI (réponse à l'intervention).</p> <p>Il y aura deux démarches connexes. Une première démarche de fond pour bâtir le cadre de référence, et une deuxième en concomitance avec les psychologues et psychoéducateurs spécialisés avec la douance, qui feront de l'observation en classe pour faire des recommandations directement en lien avec la clientèle. Le cœur du cadre de référence sera en lien avec les besoins de l'enfant.</p> <p>Une proposition est faite de greffer le cadre de référence au guide du CCSEHDAA, tout comme les autres cadres de référence élaborés sur les clientèles EHDA.</p>			
11	<p><b>Période réservée au public</b></p> <p>- Aucune question</p>			
12	<p><b>Fermeture de la séance :</b></p> <p>La séance est levée à 20H28.</p> <p>Prochaine séance ordinaire proposée le 27 février 2020.</p>	Proposée par Mme Alberto, secondée par Mme Coulibaly		

Prise de notes : Geneviève Côté, analyste, Services à l'élève. Janvier 2020